

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 novembre 2023

Délibération n°2023/309

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

BELLEGARDE POUSSIEU
BOUGE CHAMBALUD
CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
JARCIEU
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MOISSIEU SUR DOLON
MONSTEROUX MILIEU
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT CLAIR DU RHONE

SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM

Mr MONTEYREMARD Christian
Mr SEGUI Jean Michel
Mme CLARET Nelly
Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme
MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
Mme GRANGEOT Christelle
Mr ANDRE Sébastien
Mme TYRODE Elisabeth
Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
Mr BONNETON Gilles
Mr VIALLATTE Régis
Mr BERHAULT Yann
Mr MONDANGE André - Mr DARBON Thierry - Mme ALBUS
Delphine - Mr COURION Sébastien
Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
Mr MANIN Gilbert
Mr MERLIN Denis
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette -
Mr ROUSVOAL Marc - Mme HAINAUD Marie-Christine - Mr
BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
Mr TEIL Laurent
Mr CHAMBON Denis
Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier - Mr
DESSEIGNET Frédéric
Mr MONTEYREMARD Axel
Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis - Mme RABIER
Christine - Mr RULLIERE Claude
Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

SONNAY
VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aïda pouvoir à Mr CORRADINI Louis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent -

EXCUSES : Mme OGIER Karelle – Mr IMBLOT Jean Paul – Mr BECT Gérard - Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin – Mr MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Sport : partenariat de soutien à Alpes Isère Tour – subvention complémentaire 2024-2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 19 octobre 2020 relative au partenariat de soutien à Alpes Isère Tour pour 6 années, soit de 2021 à 2026,

Considérant que EBER CC s'est engagée par voie de convention, au côté de la Commune de Saint Maurice, dans un partenariat de soutien à l'Alpes Isère Tour pour six années, soit de 2021 à 2026. Cet événement sportif est organisé par l'association COTNI et la participation financière annuelle de EBER est de 20 000 €, montant identique à celui de la Commune de St Maurice l'Exil.

Considérant le succès de cette manifestation,

Considérant le souhait de la collectivité de renforcer son partenariat en optimisant la visibilité de la Communauté de communes et de sécuriser l'équilibre financier de Alpes Isère Tour,

Considérant la demande de l'association d'une subvention supplémentaire de 10 000 € par an pour 2024, 2025 et 2026,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le versement d'une subvention supplémentaire d'un montant de 10 000 € par an pour 2024, 2025 et 2026 à l'association Alpes Isère Tour,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD